

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009

En exercice	27	<i>L'an deux mil neuf, le deux mars, à vingt heures, les membres du Conseil</i>
Présents	25	<i>Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson</i>
Absents excusés	2	<i>après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE,</i>
Procuration	2	<i>Maire.</i>
Votants	27	<i><u>Membres présents</u> : Mr LARIVIÈRE Patrick. Mr LEMÉTAYER Claude. Mme</i>
Date de convocation		<i>VINOUSE Maryvonne. Mr ALIX Roger. Mme GUÉRIN Annick. Mr LOILIER</i>
23 février 2009		<i>Pierre. Mme FILLÂTRE Annick. Mr BASQUIN Marc. Mme CHAUMONT</i>
		<i>Marie-Aude, Mr FAGUAIS Lucien, Mr TOUQUETTE Pierre. Mr TRÉCAN</i>
		<i>Louis. Mr DURANT Claude. Mme BAZIN Denise. Mme SOUEFF Chantal, Mme</i>
		<i>DANARD Valérie. Mr LECHAT Marc. Mr GAZENGEL Michel. Mme COLLIN</i>
		<i>Valérie. Mr CACHERA Daniel. Mme MAUROUARD Marie-Christine, Mr PERRIN</i>
		<i>Nicolas, Mr DAVOINE Louis, Mr SIMON Claude, Mme THÉAULT Béatrice.</i>
		<i><u>Absents</u> : Mr COUREUIL Daniel. Mr GANCHE Jean-Luc.</i>
		<i>Madame FAUCONNIER Sylvie, suppléante de Mr GANCHE Jean-Luc assiste à</i>
		<i>la séance.</i>
		<i><u>Procurations</u> : Mr COUREUIL à Mr CACHERA - Mr GANCHE à Mme</i>
		<i>CHAUMONT.</i>
		<i>Secrétaire de séance : Monsieur LOILIER Pierre</i>
		<i>Le conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions</i>
		<i>diverses.</i>
		<i>Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.</i>

2009/1 Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire rappelle les objectifs du débat d'orientation budgétaire à savoir permettre aux conseillers municipaux de dégager les orientations budgétaires qui seront ensuite retranscrites dans les budgets : évolution des recettes fiscales, des redevances, de la masse de l'emprunt, de celle de l'investissement, de celle des crédits de consommation.

M. le Maire énonce les projets structurants : aménagement du centre ville, extension du parc d'activités, construction du centre culturel. La liste des travaux d'investissement plus ponctuels devant être arrêtée lors des commissions à venir. M. Gazengel rappelle l'intérêt pour la Commune d'élaborer le PLU, M. Touquette ajoute que ce dernier devra intégrer le diagnostic des zones humides. M. le Maire ajoute que la commission des finances s'est orientée vers un maintien des taux d'imposition et s'est montrée favorable à la signature d'une convention avec l'Etat sollicitant l'anticipation du reversement du FCTVA. M. le Maire ayant mentionné le montant des investissements réalisés annuellement de 2004 à 2007, M. Touquette demande les raisons pour lesquelles la somme des investissements de 2007 est inférieure aux autres exercices. M. le Maire répond que ce phénomène est dû d'une part à la période électorale et d'autre part au fait que les travaux d'aménagement du centre ville sont des travaux pluriannuels dont l'échéancier est conditionné par des problématiques techniques, des impératifs de circulation, des contraintes imposées par les partenaires institutionnels qui ne permettent pas de lisser les paiements de façon annuelle.

2009/2 Extension du parc d'activités, dépôt du permis d'aménager

Vu le dossier de permis d'aménager préparé par le maître d'œuvre,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à déposer le permis d'aménager
- s'engage à reprendre les voiries et équipements publics à l'issue des travaux.

2009/3 Extension du parc d'activités, convention de groupement de commande avec le SDEM

Vu le projet de convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer une convention pour la constitution d'un groupement de commande avec le SDEM (syndicat départemental d'énergies de la Manche) en vue de l'exécution d'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) relative aux travaux d'extension du parc d'activités.

M. Touquette, Maire délégué de Boucey, très favorable à ce projet regrette de ne pas avoir été informé préalablement de la conclusion de la convention alors que l'extension est prévue sur la commune associée de Boucey. Monsieur le Maire lui rappelle que tous les dossiers sont accessibles et consultables en mairie de Pontorson et que d'autre part la réunion à laquelle il a participé lors de la présentation du dossier avec le cabinet Collin sous entendait naturellement cette convention.

2009/4 Transbaie : liaison Pontorson-Le Mont Saint Michel : constitution d'un groupement de commande

M. le Maire rappelle les objectifs du Transbaie et le tracé de la liaison gare de Pontorson-Mont Saint Michel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer une convention avec le Département de la Manche pour la constitution d'un groupement de commande afin de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants pour la réalisation des travaux d'aménagement de la liaison Pontorson-Le Mont Saint Michel dans le cadre du Transbaie.

2009/5 Transbaie : liaison Pontorson-Le Mont Saint Michel : approbation du DCE

Vu le dossier de consultation des entreprises,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises relatif à l'aménagement de la liaison Pontorson-Le Mont Saint Michel dans le cadre du Transbaie et autorise M. le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires dans le cadre de cette procédure.

2009/6 Liaison Pontorson-Le Mont Saint Michel : demande de subventions

Vu le dossier de consultation des entreprises,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Basse Normandie et du Département de la Manche et un fond de concours auprès de la Communauté de Communes.

2009/7 Marchés carburant et combustibles

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à constituer un groupement de commande avec la Communauté de Communes et la Commune de Beauvoir pour l'achat de carburants et combustibles.

2009/8 Convention entre l'Etat et la Commune de Pontorson pour la mise à disposition de services pour l'instruction des actes et demandes relatifs à l'occupation des sols :

Vu le projet de convention transmis par les services de l'Etat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer une convention avec l'Etat pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des actes et demandes relatifs à l'occupation des sols.

2009/9 Rémunération des agents recenseurs

Vu la délibération 2008/114,

Vu les réclamations de certains agents recenseurs,

Vu l'estimation de la dotation spécifique accordée,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une indemnité de frais de déplacement de 65 € à chaque agent recenseur.

2009/10 Politique tarifaire : demande de subvention de l'Amicale laïque

Vu les états transmis par l'association,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 414 € au profit de la section judo, 32 € au profit de la section Tennis de table de l'association Amicale laïque.

2009/11 Subvention au profit de l'OCAC

Vu le déficit du festival Jazz Hors Saison 2008,

L'OCAC sollicite une subvention exceptionnelle de 3450 € pour combler le déficit du festival Jazz hors saison 2008 et un acompte de 2000 € sur la subvention 2009 pour pouvoir acquitter ses dépenses obligatoires,

M. Cachera souligne que l'OCAC avance toujours le déficit du festival de Jazz pour solliciter des subventions alors que d'autres activités autant voire plus déficitaires ne sont jamais évoquées. M. le Maire demande que le conseil municipal se limite à l'examen de la présente demande de subvention, le bilan financier et moral des autres activités devant être étudié lors de la commission relative au vote des subventions annuelles.

M. Touquette rappelle qu'il avait déjà fait part au vu du déficit du festival 2007 la possibilité de limiter les concerts sur 2 jours et non 3. M. le Maire répond que certaines charges sont difficilement compressibles (location du matériel technique, affiches, flyers) et que par conséquent l'organisation de spectacles sur trois jours n'accroît pas le déficit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (17 pour, 10 abstentions) d'accorder une subvention exceptionnelle de 3450 € à l'OCAC afin de résorber le déficit du festival de Jazz Hors saison 2008 ainsi qu'un acompte de 2000 € sur la subvention 2009.

2009/12 Versement de la part patronale à la mutuelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de verser mensuellement la part patronale de la mutuelle de ses agents à Mutame Normandie sous forme de subvention pour 2009 et ses années suivantes, cette part patronale est soumise à la taxe prévoyance de l'URSSAF.

2009/13 Admissions en non valeur

Vu la délibération du 24 novembre 2008 refusant d'admettre en non valeur les dettes de Mme Marie Claude Umbauer, M. Christophe Umbhauer et Mme Soizig Mordan

Vu le courrier de M. le trésorier rappelant que l'admission en non valeur est une procédure d'ordre budgétaire et comptable qui permet de présenter un résultat correspondant à la réalité, que dans les cas examinés par le conseil municipal en novembre dernier, il s'agissait de procédures de rétablissement personnel, que la Commune est liée par la décision de justice mais que la délibération est nécessaire pour valider les états de non valeur, que si la Commune maintient son refus, le Trésorier sera dans l'obligation de mettre en œuvre la procédure d'inscription ou de mandatement d'office,

Vu les nouvelles demandes présentées par la Trésorerie relative aux dettes de Mme Sylvie Robinard, Mme Elisabeth Petit et Mme Natacha Leclerc,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (26 pour 1 abstention) d'admettre en non valeur :

- La somme de 223.50 € correspondant à la redevance eau et assainissement de Mme Sylvie Robinard de 2005 et 2006 pour insuffisance d'actif suite à la procédure de rétablissement personnel
- La somme de 213.86 € correspondant à la redevance eau et assainissement de Mme Elisabeth Petit de 2007 pour insuffisance d'actif à l'issue de la procédure de rétablissement personnel.
- La somme de 32.99 € correspondant à la redevance eau et assainissement de Mme Natacha Leclerc pour insuffisance d'actif suite à la procédure de rétablissement personnel.

- La somme de 74.80 € correspondant à la redevance eau et assainissement 2007 de Mme Marie Claude Umbhauer (décision TI 3/03/2008)
- La somme de 9.57 € correspondant à la redevance eau et assainissement 2006 de M. Christophe Umbhauer (décision TI 9/06/2008)
- La somme de 1 192.63 € correspondant à la redevance eau et assainissement 2006 et 2007 de Mme Soizig Mordan (décision TI 1/08/2008).

2009/14 Demandes de dégrèvement suite à constatation d'une fuite d'eau

Compte tenu des derniers éléments relatifs à la réclamation de Mme Chalvignac, la demande de cette dernière est retirée de l'ordre du jour,

Vu la demande de Melle Videloup,

Le conseil municipal après en avoir délibéré accorde à l'unanimité un dégrèvement de redevance assainissement de 68.40 € HT et de 12.16 € pour la redevance modernisation des réseaux de collecte, ainsi que la TVA correspondante à Melle Nadine Videloup. Cette somme correspond à la différence entre la consommation 2008 et la moyenne des cinq années précédentes.

2009/15 Location de logements à Les Pas

Vu les vacances de logement en cours ou prévues,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un bail pour la location du studio sis 5 rue de la barre pour un montant de 155 € par mois ainsi qu'un bail pour le logement situé 8 rue de la barre à côté de la mairie annexe pour un montant de 365 € par mois.

2009/16 Location de la salle de Cormeray

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location de la salle de Cormeray de la façon suivante :

50 € /jour pour les habitants de Pontorson (Pontorson et communes associées)

90 € / jour pour les extérieurs.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Le secrétaire de séance,

Les membres du conseil municipal,